

Compte rendu PUUSP du CS du 26 février 2019.

Le quorum n'a pas été atteint à l'ouverture du Conseil Scientifique du 26 février 2019.

Seuls les points d'urgence ont donc été traités.

Nous sommes intervenus pour rappeler que s'il est dommage de ne pas atteindre le quorum, passer la grande majorité des points à l'ordre du jour en urgence ne montre pas l'importance de la participation des élus.

Le conseil a débuté par la présentation de la nouvelle représentante du CNRS au CS. Il s'est poursuivi par les traditionnelles informations.

On note l'évolution de la ministre concernant **l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.**

La mesure ne va pas concerner les doctorants.

Si c'est un progrès, l'application de cette mesure pour les étudiants de Licence et de Master reste planifiée et tout à fait inacceptable.

Nous nous sommes étonnés que dans le rapport de la mission lancée par la ministre, notre président ait changé de prénom, mais surtout que les données présentes y soient très différentes de celles présentées dans l'établissement. Il y est fait mention à une proportion d'étudiants concernés de 4,3% selon le ministère contre plus de 11% d'après la présidence de l'UL. On ne peut que regretter que ce rapport soit utilisé pour définir les contours finaux des décrets d'application s'il contient des erreurs factuelles aussi grossières. Pour permettre à tout un chacun de considérer les propositions de la mission de concertation, il est important de rappeler un extrait de la lettre de mission fournie par Mme la Ministre Vidal:

Il va de soi que la mise en place de ces frais, annoncée par le Premier ministre, n'a pas vocation à être remise en cause dans son principe comme dans son calendrier : c'est elle qui nous donnera les moyens d'une amélioration durable des conditions d'accueil des étudiants internationaux. Il importe en revanche que toutes les dispositions utiles aient été prévues, afin d'assurer son entrée en vigueur dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, l'établissement a préparé un document concernant **l'impartialité des présidents de jurys de recrutement** (EC).

Concernant l'implication recherche de la Région, une réunion de prospective s'est tenue pour « améliorer le process ». On note le dépôt de 215 demandes de contrats doctoraux, où l'on peut en espérer 75 pour l'UL. Le retour sur les demandes de co-financement a pu être avancé et est attendu pour début mai (avec possibilité que ce soit plus tôt en 2020). Les modalités d'évaluation étant différentes pour le secteur SHS, des difficultés d'interclassement existent ; dans le futur on pourrait avoir des enveloppes séparées pour aboutir à une meilleure équité. La Région proposera ses prix de recherche et décernera un prix spécial avec dotation pour les unités de recherche. Sinon, les appels à manifestation d'intérêt (de moyenne et grande envergure) ne sont pas assez attractifs (il nous est dit qu'il n'y a pas assez de demandes).

LUE a lancé un appel à Écoles d'été internationales (en lien avec le doctorat / graduate school). Pour 2020, il devrait y avoir finalement quelques thèses pour un appel à projet "programme international" (2020-23), appel Pr@LUE : 2 positions pour 3 thèmes spécifiques (Énergie, ingénierie de la connaissance et Forêt-Bois), appel Widen Horizon, par contre pas d'appel Mirabelle+.

L'appel à direction de la MSH-Lorraine se poursuit avec les auditions des deux candidats ce jour.

Un point d'attention a été identifié concernant le budget initial 2019 et les reliquats des unités de recherche non inscrits dans le budget. L'établissement souhaite mettre en place une politique incitative "encadrée" (démarche en cours). En résumé, les laboratoires disposent depuis peu d'un moyen de faire glisser d'un exercice à l'autre des reliquats, sauf que les reliquats ont pris une proportion démesurée (de 130k€ à 1 471k€) qu'il va falloir réussir à contenir autour de 1 M€.

Le conseil s'est poursuivi par un avis sur la convention de site CCOSL 2018-2022 (UL-CHRU-CNRS-INRA-INRIA-INSERM). Il s'agit de contractualiser la stratégie du site en mettant en avant les valeurs communes et la stratégie scientifique.

Nous sommes ensuite revenus sur la répartition des enveloppes 2019 « trajectoire », « projets scientifiques CS » et « investissement sur fonds de roulement » des pôles scientifiques. Les pôles ont tous des usages très différents. Il est apparu qu'ils parvenaient à travailler. Il faut peut-être se méfier d'un appel trop systématique aux AAP qui alourdissent les procédures et mobilisent énormément les collègues.

Puis nous sommes revenus sur les dossiers du Fonds Régional de Coopération pour la Recherche (FRCR) - Appel à projets Région Grand Est 2019. 6 projets sont en maîtrise d'ouvrage par l'UL, 21 projets par les partenaires et 1 seul projet sans l'UL. Tout ceci a demandé beaucoup d'échanges et demande une meilleure synchronisation entre les différents sites.

Nous avons discuté de l'accord-cadre UL - ANDRA, pour lequel l'un de nous a voté contre.

Puis nous nous sommes exprimés sur les conditions de mise en œuvre des enseignants invités 2019-2020.

Nous avons renouvelé un GDRI, validé les propositions de classement et de financement des dossiers de l'appel à projets valorisation non économique 2019 (4 dossiers validés, 1 dossier écarté, 1 dossier considéré comme inéligible), et validé le nouveau directeur de l'ERPI.

L'absence de quorum nous a permis de terminer à une heure raisonnable et donc de déjeuner sereinement avant de reprendre le CS restreint.

Maxime Amblard
Lydéric France
Elus PUUSP